

PROTOCOLE DU PANIER REPAS

Votre enfant souffre d'une allergie alimentaire ?

Veillez demander un formulaire de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) auprès de l'établissement scolaire de votre enfant.

Il s'agit d'un document fourni par le directeur de l'établissement et le médecin scolaire à partir des données transmises par le médecin qui suit l'enfant et par ses parents.

Il est élaboré à la demande de la famille et peut contenir des consignes concernant l'alimentation de l'enfant.

Dans le cas où l'allergologue préconise une éviction alimentaire, **les parents s'engagent à fournir l'ensemble des composants du repas et en assument la pleine et entière responsabilité.**

Le repas sera déposé dans des boîtes identifiées au nom de l'enfant, dans un sac portable isotherme, type glacière (identifié au nom de l'enfant également), avec un pain de glace afin de maintenir au froid pendant le transport jusqu'à l'établissement scolaire.

Dès l'arrivée de l'enfant à l'école, les boîtes repas seront placées au réfrigérateur où un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé en attendant le temps du repas.